

rapport annuel

2009



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La Chambre de la sécurité financière est un organisme d'autoréglementation reconnu par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF). La Chambre encadre près de 32 000 professionnels de la distribution de produits et services financiers œuvrant partout au Québec.

La Chambre a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres qui exercent dans l'une ou l'autre des disciplines et catégories d'inscription suivantes: le courtage en épargne collective, la planification financière*, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes et le courtage en plans de bourses d'études.

Elle veille aussi à ce que les professionnels du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités dans l'intérêt de leurs clients. La mission de la Chambre s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

La Chambre joue donc un rôle important afin que le public ait accès à des services et à des conseils de professionnels compétents.

*Pour la planification financière, la Chambre ne veille qu'à la déontologie et à la discipline.

table des matières

Membres du conseil d'administration	3
Lettre au ministre des Finances	4
Rapport de la direction	5
Rapport de la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle	9
Rapport du président du comité de discipline	12
Rapport du responsable du comité de gouvernance	19
Rapport du responsable du comité de la relève	20
Rapport de la responsable du comité de réglementation	21
Rapport du responsable du comité de l'Institut de formation	22
Rapport du président du comité des sections	24
Rapport du responsable du comité de vérification, finances et trésorerie	26
États financiers	28
Titres A.V.A., A.V.C. et C.A.A.S. décernés en 2009	36
Collège électoral	37
Profil des membres 2009	41

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stéphane Prévost, A.V.C., REPRÉSENTANT — ASSURANCE DE PERSONNES

VICE-PRÉSIDENTE AUX VALEURS MOBILIÈRES

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., REPRÉSENTANTE — COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE

VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES

Michel Kirouac, REPRÉSENTANT — ASSURANCE DE PERSONNES

ADMINISTRATEURS

Sophie Babeux, REPRÉSENTANTE — COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, REPRÉSENTANT — ASSURANCE DE PERSONNES

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin., REPRÉSENTANT — COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE

Benoît Lizée, Adm.A., REPRÉSENTANT — COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE

Richard Pelletier, M.Sc.A., REPRÉSENTANT DU PUBLIC

Stéphane Rochon, B. Comm., A.V.A., Adm.A., Pl. Fin., REPRÉSENTANT — ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

Gilles Sinclair, Pl. Fin., REPRÉSENTANT — PLANIFICATION FINANCIÈRE

Marie Vallée, REPRÉSENTANTE DU PUBLIC

INVITÉS

René Auger, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SECTIONS

Clément Blais, PRÉSIDENT SORTANT

PERMANENCE

Luc Labelle, M.Sc., PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M^e Marie Elaine Farley, LL.B., DIRECTRICE AFFAIRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES ET SECRÉTAIRE DE LA CHAMBRE

La Chambre tient à souligner la contribution des personnes suivantes dont les mandats respectifs se sont terminés au cours de l'année 2009: M. Clément Blais, président du conseil d'administration et administrateur, M. Richard Gilbert, A.V.A., administrateur et M. Normand Caty, Pl. Fin., président sortant. Merci également à M^{me} Catherine Lussier-Price qui a dû quitter ses fonctions en cours d'année.



Conseil d'administration

comité de gestion

Luc Labelle, M.Sc., PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M^e Caroline Champagne, B.C.L., LL.B., SYNDIQUE

Nancy De Bruyn, DIRECTRICE DES SERVICES AUX MEMBRES ET AUX CONSOMMATEURS

M^e Marie Elaine Farley, LL.B., DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Nathalie Lajeunesse, DIRECTRICE DE LA GESTION DE LA FORMATION

Luce Pineault, DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS



Marie Vallée

REPRÉSENTANTE DU PUBLIC

Richard Pelletier, M.Sc.A.

REPRÉSENTANT DU PUBLIC

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, il y a maintenant plus de dix ans que la Chambre de la sécurité financière a été créée pour assurer la protection du public et veiller à la formation continue, à la discipline et à la déontologie des quelque 32 000 professionnels en sécurité financière qui agissent dans les catégories d'inscription et disciplines qu'elle encadre. En notre qualité de représentants du public siégeant à son conseil d'administration depuis plusieurs années, nous tenons à féliciter la Chambre pour le travail exemplaire qu'elle a accompli au cours de la dernière décennie et pour l'impressionnant leadership dont elle fait preuve.

L'année 2009 a été, pour la Chambre, une année de grands défis. L'éclosion de nouveaux scandales financiers, l'implantation de la réforme de l'inscription en valeurs mobilières à l'automne et le projet de création d'un organisme canadien d'encadrement des valeurs mobilières figurent parmi les enjeux qui l'ont interpellée et autour desquels elle s'est mobilisée. Dans ce contexte, nous demeurons profondément convaincus que le fait que la Chambre soit un organisme d'autoréglementation qui offre un encadrement multidisciplinaire de la pratique de ses membres est un très grand avantage pour le Québec. C'est en effet parce qu'elle s'appuie sur l'autoréglementation et sur la multidisciplinarité que la Chambre peut intervenir efficacement et ainsi protéger le public et assurer la compétence de ses membres.

Guidée par sa mission, la Chambre a multiplié, en 2009, les initiatives et réponses aux consultations et a mis en place un nouveau plan triennal 2009-2011 bien centré sur ses objectifs. À titre de représentants du public, nous avons été amenés à nous impliquer activement dans les différents travaux et prises de décision de la Chambre et nous tenons à vous exprimer toute notre appréciation, ainsi qu'aux autres membres du conseil d'administration et au personnel de la Chambre qui soutient nos travaux et réflexions avec grande célérité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Marie Vallée

REPRÉSENTANTE DU PUBLIC

Richard Pelletier, M.Sc.A.

REPRÉSENTANT DU PUBLIC



Stéphane Prévost, A.V.C.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



Luc Labelle, M.Sc.
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

« **L'AUTODISCIPLINE DES PROFESSIONNELS MEMBRES DE LA CHAMBRE AINSI QUE LEUR ENGAGEMENT À RESPECTER RIGOREUSEMENT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DEMEURENT DES GAGES DE COMPÉTENCE ET DE CREDIBILITÉ SUR LESQUELS REPOSE LA CONFIANCE DU PUBLIC.** »

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons le rapport annuel de la Chambre de la sécurité financière pour l'exercice 2009, qui rend compte de nos réalisations, des grandes orientations qui nous guident, de nos objectifs et de nos résultats. D'emblée, nous pouvons être très satisfaits de ce que nous avons accompli en cours d'année, comme en font foi, entre autres, le succès de nos campagnes publicitaires, nos représentations continues, la multiplication des activités de formation en section et en ligne, de même que l'énergie déployée pour concrétiser toutes les autres stratégies de notre plan triennal.

LA CHAMBRE, 10 ANS DÉJÀ

L'année 2009 a été jalonnée d'importants événements. La Chambre a notamment célébré ses dix ans d'opérations, un événement qu'elle a souligné, le 26 octobre dernier, devant plus de 500 acteurs de l'industrie financière lors du *Rendez-vous avec l'Autorité*, suivi d'un cocktail dînatoire auquel ont été conviés les membres bénévoles et les partenaires de la Chambre. Pour marquer nos dix années d'opérations, nous avons publié un dossier spécial rendant compte de l'évolution de la Chambre dans la section « Affaires » du quotidien *La Presse*. Nous avons aussi profité du dixième anniversaire de la Chambre pour actualiser et améliorer plusieurs de nos outils de communication. Nous avons, par exemple, procédé au lancement de notre tout nouveau site Internet, qui se veut maintenant plus complet, plus accessible et plus convivial.

NOUVEAU PLAN TRIENNAL

L'année 2009 a aussi été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau plan triennal, qui oriente les actions de la Chambre jusqu'à la fin 2011. Ce plan, élaboré dans le respect de notre mission de protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de nos membres, se décline en cinq volets :

- Exercer un leadership dans la mise en valeur du modèle québécois multidisciplinaire;
- Renforcer et valoriser la carrière en services financiers;
- Soutenir activement le développement des compétences des professionnels;
- Augmenter le rayonnement et la visibilité du rôle de la Chambre et de ses professionnels;
- Continuer à renforcer l'efficacité et la pérennité de l'organisation.

Dans la foulée de ce plan stratégique, nous avons axé plusieurs interventions sur l'augmentation du rayonnement et de la visibilité du rôle de la Chambre et de ses professionnels. Concrètement, nous avons mené deux campagnes publicitaires, l'une au premier trimestre 2009, durant la saison des REER, et l'autre à l'automne dernier. La première campagne s'est inscrite dans un contexte de crise financière et économique. Par une campagne publicitaire, nous avons tenu à rappeler aux épargnants, inquiets par la baisse de valeur de leurs fonds communs de placement, de la nécessité, dans certains cas, de revoir leur profil d'investisseur avec leur conseiller. Nous les avons aussi informés que des conseillers compétents sont là pour les aider à atteindre leurs objectifs.

Subséquentement, en réaction aux scandales financiers qui ont défrayé les manchettes, nous avons lancé, à la fin octobre, une deuxième campagne médiatique pour rappeler aux consommateurs l'importance de consulter un membre de la Chambre. Trois messages publicitaires, destinés à rappeler la compétence et l'intégrité des membres de la Chambre, ont été diffusés pendant environ un mois dans les médias écrits et radiophoniques, sous les thèmes suivants :

« On vous propose un investissement incroyablement... sans risque? », « Avez-vous assez d'argent à votre retraite? » et « Confiez-vous vos économies à votre beau-frère? ». Au total, les publicités de la Chambre ont été publiées à 42 reprises dans différents quotidiens et magazines, dont *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Devoir*, *le Journal de Québec*, *le Journal de Montréal*, *The Gazette*, *le 24 heures*, le journal *Les Affaires* et le magazine *Affaires Plus*. 845 publicités radiophoniques ont, par ailleurs, été diffusées sur les ondes de Rythme FM, 98.5 FM et sur le réseau Rock Détente, partout en région. L'impact de ces publicités a été fort apprécié de nos membres.

LES PRIX EXCELLENCE

Toujours en lien avec notre orientation d'augmenter le rayonnement des professionnels membres de la Chambre, mais aussi avec celle de valoriser la carrière en services financiers, nous avons, en 2009, attribué de nouveau les *Prix Excellence de la Chambre de la sécurité financière*, composés du Prix d'Excellence et du Prix de la Relève, qui avaient tous deux connu un vif succès en 2008. Le Prix d'Excellence vise à valoriser l'excellence professionnelle, la contribution exceptionnelle et l'engagement social de membres qui sont un exemple, voire une inspiration pour leurs pairs. En 2009, les cinq membres du jury de la Chambre ont décerné ce prix à M. Dominic Paquette, planificateur financier et fondateur du cabinet Partenaire-Conseils Groupe Financier. Le Prix de la Relève, décerné à un membre en début de carrière ayant démontré une grande aptitude dans sa nouvelle profession, a été remis à M. Jean-Sébastien Gilbert, conseiller financier et copropriétaire du cabinet Gilbert et Associés Services Financiers.

FORMATION CONTINUE

Outre la remise des prix Excellence, le développement continu des compétences des professionnels de la Chambre, lequel est un gage de la protection du public, a occupé activement nos membres cette année. Ainsi, l'année 2009 est venue marquer la fin d'un cycle de 24 mois de formation continue, ce qui signifie que les membres de la Chambre devaient, au 30 novembre, avoir cumulé les unités de formation continue (UFC) requises selon leurs disciplines et catégories d'inscription (minimum de 30 UFC pour tout représentant). Plus de 95 % des professionnels membres de la Chambre se sont conformés à leurs obligations. Soulignons qu'une proportion non négligeable de représentants, soit environ 600, n'ont pas renouvelé leur inscription en épargne collective après le 30 novembre 2009, en raison, principalement, des rationalisations dans les institutions financières. Nous pouvons donc présumer qu'ayant l'intention d'annuler leur permis, ces représentants n'ont pas jugé nécessaire de se conformer à leurs obligations de formation continue pour cette discipline.

Tout au long de l'année, des formations de qualité ont été offertes en ligne ou à distance à nos quelque 32 000 membres, et aussi en salle grâce à l'aide précieuse des vingt sections régionales. Au total, 2 137 activités de formation ont été

accréditées en 2009. Au 31 décembre, nous comptons plus de 4 455 activités en vigueur par 424 fournisseurs. Notons aussi que 9 formations à distance ont été développées en 2009, pour un total de 30 formations à distance proposées aux membres durant l'année. De plus, 231 sessions de formation ont été organisées par les sections régionales.

Nous avons aussi tenu, en avril, un important colloque sous le thème « Connaissez-vous vraiment votre client; comment saisir toutes les opportunités de votre clientèle ». Des professionnels de l'assurance de personnes ont participé à cet événement destiné à mettre à jour leurs connaissances. L'événement a été reconnu pour sa qualité remarquable. 90% des participants se sont dits satisfaits de leur expérience au colloque et 94% recommanderaient à leurs collègues de participer à cet événement, compte tenu de la qualité du programme offert, de l'appréciation des conférenciers et de la pertinence des sujets.

Un sondage mené auprès de nos membres est toutefois venu confirmer que les besoins justifiant la tenue d'un colloque en assurance ne sont plus présents. Conséquemment, il s'agissait du dernier colloque en assurance de personnes de la Chambre sous cette forme. Nous étudions actuellement l'opportunité d'offrir une tout autre formule d'événement de formation, multidisciplinaire.

ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

Au chapitre déontologique, nous avons eu le plaisir d'accueillir, au début de l'année 2009, M^e Caroline Champagne au poste de syndique de la Chambre. M^e Champagne gère la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle.

En 2009, le syndic de la Chambre a observé une augmentation du nombre de dossiers d'enquête ouverts (hausse de 20% par rapport à 2008), mais aussi du nombre de radiations provisoires. Ainsi, la syndique a déposé huit requêtes en radiation provisoire en 2009, qui ont toutes été accueillies par le comité de discipline. En comparaison, depuis la création de la Chambre, en octobre 1999, jusqu'en 2008, quatorze requêtes en radiation provisoire avaient été déposées contre des représentants (dont une en 2008). Bien qu'il ne faille pas se réjouir de ces statistiques, elles démontrent que la Chambre est à l'affût des infractions de haute gravité et qu'elle met toute l'énergie nécessaire pour les faire cesser et les sanctionner. Parallèlement, l'autodiscipline des professionnels membres de la Chambre ainsi que leur engagement à respecter rigoureusement le code de déontologie demeurent des gages de compétence et de crédibilité sur lesquels repose la confiance du public.

REPRÉSENTATIONS

Par la Chambre, organisme d'autoréglementation, les membres prennent en main leur formation continue et leur déontologie. L'encadrement de la profession par les professionnels est un avantage unique au Québec, et ce, même si le gouvernement fédéral tente de concrétiser la création d'un organisme canadien d'encadrement des valeurs mobilières, loin des épargnants et des praticiens. À la Chambre, nous avons toujours manifesté notre appui au gouvernement du Québec dans ses efforts pour contrer ce projet fédéral, préférant l'harmonisation pancanadienne des règles qui nous régissent à la centralisation fédérale. Nous croyons en effet que les règles de notre pratique doivent être déterminées et encadrées par une organisation sous le contrôle des professionnels d'ici, membres de la Chambre.

2009 a été marquée par l'entrée en vigueur du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription. Nous avons d'ailleurs répondu, en 2008, à l'avis de consultation publique de l'Autorité des marchés financiers qui visait à recueillir des commentaires sur ce projet. Ce règlement pancanadien, lié au régime de passeport, est la pièce maîtresse du projet de réforme de l'inscription en valeurs mobilières et comprend notamment l'harmonisation des différentes règles sur l'inscription qui existent dans chaque province et territoire.

En sus du dossier des valeurs mobilières et du Règlement 31-103 qui ont requis diverses représentations, nous avons participé, en 2009, à cinq consultations. Nous avons en effet soumis à l'Autorité des marchés financiers nos commentaires et suggestions sur différents sujets, à savoir :

- Consultation de l'Autorité des marchés financiers relative aux projets de règlements concordants au projet de loi n° 8 – Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives;
- Consultation relative au projet de Ligne directrice sur l'information au moment de la souscription de titres de fonds distincts;
- Consultation relative au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur;
- Consultation relative au projet de Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif et au projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif;
- Consultation relative au Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant.

Mentionnons également qu'en décembre 2009, comme l'avait demandé la Chambre en 2007 dans un mémoire à la Commission des finances publiques portant sur la protection des épargnants, le gouvernement du Québec a haussé les amendes pouvant être imposées par le comité de discipline. Le gouvernement a porté l'amende minimale de 1 000\$ à 2 000\$ par chef d'accusation, et l'amende maximale de 12 500\$ à 50 000\$.

GOVERNANCE ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Sur le plan de la gouvernance et des affaires administratives, nous tenons d'abord à souligner que les membres ont été nombreux à se porter candidats aux élections de la Chambre en 2009. Nous avons en effet reçu quinze candidatures pour les postes à pourvoir au conseil d'administration. Nous sommes très heureux de l'intérêt que les membres témoignent à la Chambre, ce qui démontre son dynamisme.

Le conseil d'administration de la Chambre a accueilli, en plus de son nouveau président, deux nouveaux membres en 2009 : M^{me} Sophie Babeux et M. Stéphane Rochon, B.Comm., A.V.A., Adm.A., Pl. Fin. Soulignons que M. Michel Kirouac et M^{me} Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., ont, pour leur part, été réélus. Également, à la suite du départ de l'administratrice M^{me} Catherine Lussier-Price, M. Benoit Lizée, Adm.A. s'est joint au conseil d'administration, à compter d'octobre.

Le conseil d'administration de la Chambre est demeuré actif en 2009. À l'automne, il a tenu un « lac-à-l'épaule » de deux jours. Cette rencontre importante de réflexion stratégique a permis de bien saisir les risques émergents, de recentrer la gouvernance de la Chambre sur sa mission et sur ses valeurs et d'établir le plan d'action 2010 compte tenu des ressources limitées de la Chambre.

REMERCIEMENTS

En terminant, nous remercions M. Richard Gilbert, A.V.A., dont le mandat au conseil d'administration de la Chambre a pris fin, et M^{me} Catherine Lussier-Price, qui a quitté ses fonctions d'administratrice. De même, nous tenons à souligner la précieuse contribution de M. Clément Blais, qui a terminé, en 2009, son mandat de président du conseil d'administration et d'administrateur de la Chambre.

Aussi, le succès de la Chambre est le fruit du travail et du professionnalisme des membres du conseil d'administration, de l'équipe de direction, mais également de l'ensemble du personnel, à qui nous adressons nos plus sincères remerciements pour leur apport et leur soutien indéfectible.



Stéphane Prévost, A.V.C.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Luc Labelle, M.Sc.

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Cet exercice a été complété par l'adoption d'un budget très serré pour 2010. Bien que l'année 2009 se soit terminée avec un surplus d'opérations de 475 151\$ (incluant les sections) issu essentiellement des revenus supplémentaires que génère la fin de période de formation continue et de l'augmentation du nombre de membres, celui-ci ayant passé de 31 490 au 1^{er} janvier 2009 à 31 913 membres au 31 décembre 2009, le conseil a dû consentir à la création de nouveaux postes à la Chambre en 2010 pour faire face, en particulier, à la hausse notable du nombre de demandes d'enquêtes reçues par la syndique au cours de 2009.

De plus, le conseil d'administration a adopté une politique qui trace les lignes directrices pour la relève aux postes de gestion à la Chambre. Ainsi, en cas d'absence imprévue et prolongée d'un gestionnaire, y compris du chef de la direction, divers scénarios intérimaires sont prévus.

Le conseil d'administration a aussi adopté le Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière et a revu toutes les politiques, procédures et directives qui découlent de l'application de ce règlement. Ce règlement a ensuite été approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 22 octobre 2009 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, dans un souci de faciliter l'implication de nos membres au sein de la Chambre, nous avons initié un nouveau processus d'appel de candidatures pour participer aux différents comités du conseil d'administration. Cet appel auprès de tous les membres se poursuivra chaque année.

Enfin, nous avons amorcé, en 2009, le processus de refonte de notre application informatique dans le but d'assurer l'intégrité et l'intégralité des données et d'accroître la fiabilité du système.



M^e Caroline Champagne, B.C.L., LL.B.
SYNDIQUE

« LA SYNDIQUE JOUE UN RÔLE CLÉ DANS LA PROTECTION DU PUBLIC SUR LE PLAN DE LA CONFORMITÉ DÉONTOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE. »

La syndique joue un rôle clé dans la protection du public sur le plan de la conformité déontologique et réglementaire des membres de la Chambre. De sa propre initiative ou à la suite d'une information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF), de la *Loi sur les valeurs mobilières* ou de l'un de leurs règlements, la syndique a pour fonction d'enquêter. Au terme de l'enquête, lorsqu'elle a des motifs de croire qu'une infraction a été commise, la syndique peut prendre la décision d'imposer une mesure administrative ou de déposer et d'assumer la conduite d'une plainte disciplinaire contre un représentant devant le comité de discipline.

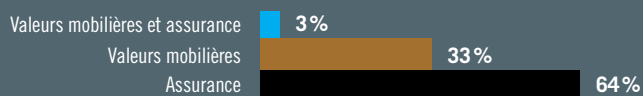
DOSSIERS D'ENQUÊTE ET LEUR PROVENANCE

Au cours de l'année 2009, la syndique a ouvert 700 dossiers d'enquête, une augmentation de 20 % par rapport à l'année 2008.

Années	Dossiers d'enquête
2009	700
2008	582
2007	523

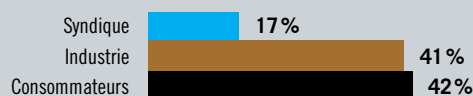
Parmi ces dossiers d'enquête ouverts en 2009, 64 % proviennent du secteur de l'assurance, 33 % des valeurs mobilières et 3 % proviennent à la fois de l'assurance et des valeurs mobilières.

PROVENANCE DES DOSSIERS D'ENQUÊTE



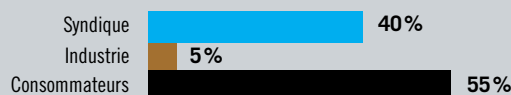
Plus spécifiquement, pour le secteur de l'assurance, il s'avère que les dossiers d'enquête proviennent majoritairement des consommateurs :

PROVENANCE DES DOSSIERS D'ENQUÊTE EN ASSURANCE



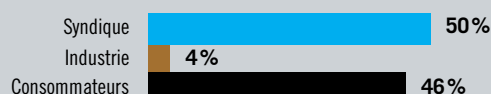
En ce qui a trait aux valeurs mobilières, c'est du côté des consommateurs que proviennent principalement les dossiers d'enquête :

PROVENANCE DES DOSSIERS D'ENQUÊTE EN VALEURS MOBILIÈRES



Finalement, concernant les dossiers d'enquête portant à la fois sur l'assurance et sur les valeurs mobilières, il appert que la plupart sont ouverts à l'initiative de la syndique :

PROVENANCE DES DOSSIERS D'ENQUÊTE EN ASSURANCE ET EN VALEURS MOBILIÈRES



ALLÉGATIONS D'INFRACTION CONTENUES AUX DOSSIERS D'ENQUÊTE EN 2009

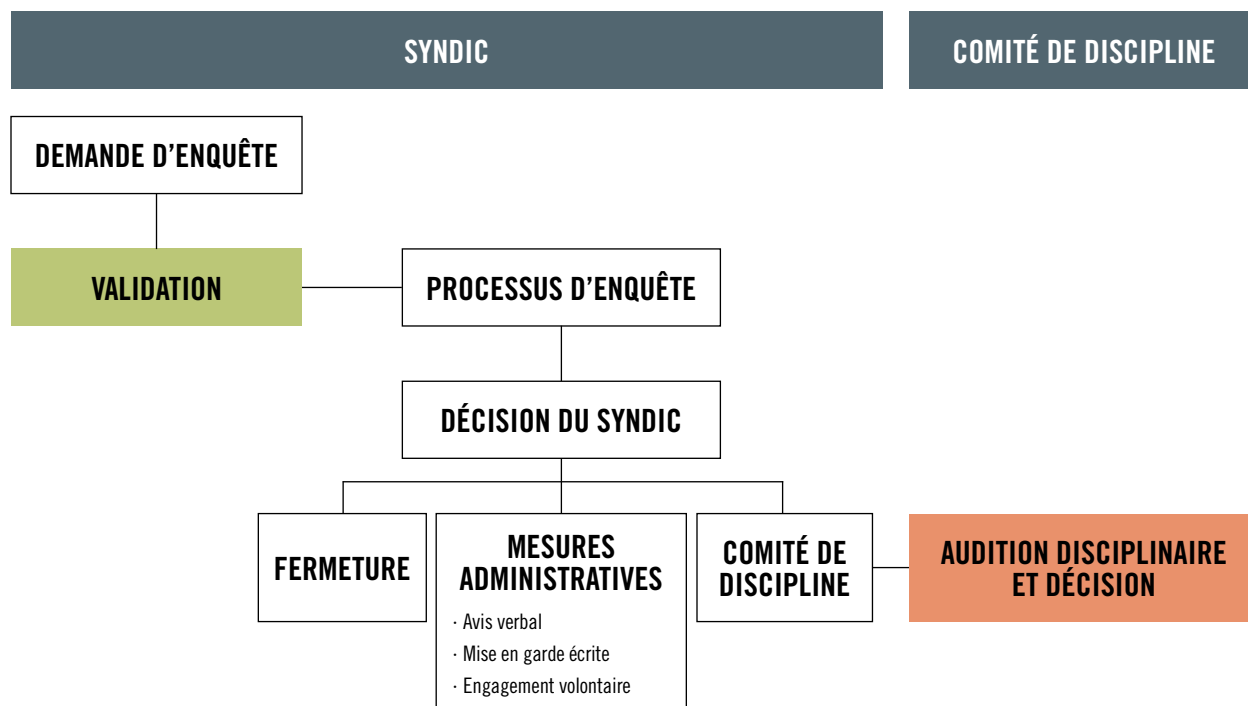
Pour ce qui est des allégations d'infraction les plus courantes contenues aux dossiers d'enquête, il ressort encore une fois que la communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère ainsi que le non-respect de la procédure de remplacement (en assurance) demeurent les allégations les plus fréquentes.

INFRACTIONS ALLÉGUÉES	2009	2008	2007
· Communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère	312	181	211
· Non-respect de la procédure de remplacement	265	212	159
· Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	170	64	84
· Non-respect du mandat confié par le client	87	104	80
· Exercice illégal	82	63	91
· Appropriation de fonds	65	38	42
· Conflit d'intérêts	40	41	25
· Falsification de documents ou contrefaçon de signatures	49	29	24
· Absence d'analyse de besoin	28	41	35
· Non-communication de renseignements aux assureurs	17	11	23

DÉCISIONS DE LA SYNDIQUE

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, au terme de son enquête, la syndique prend l'une des trois décisions suivantes en fonction, notamment, des résultats de l'enquête et de la gravité des infractions reprochées :

- fermer le dossier;
- imposer une mesure administrative au représentant;
- déposer une plainte disciplinaire contre le représentant.



En 2009, le bureau de la syndique a pris 437 décisions réparties comme suit :

	Nombre
Imposition de mesures administratives (mises en garde, engagements volontaires et avis verbaux)	177
Fermeture de dossier en raison de l'insuffisance de la preuve ou de l'absence de fondement de la demande	95
Fermeture de dossier pour toutes autres raisons	94
Plaintes disciplinaires à déposer devant le comité de discipline dont 8 requêtes en radiation provisoire	71

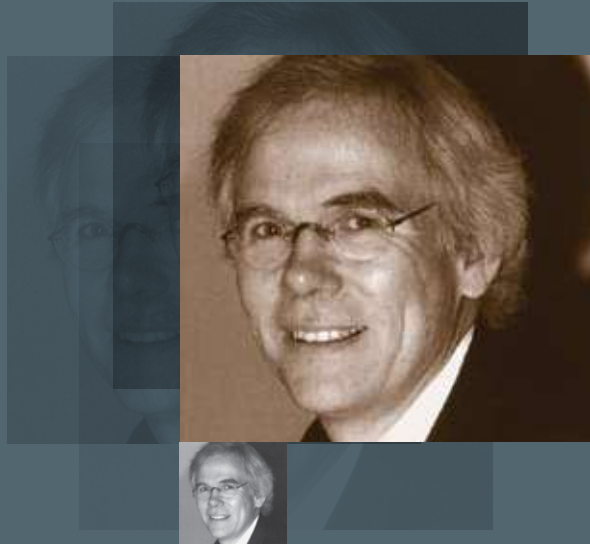
Un plaignant qui est insatisfait de la décision de la syndique de ne pas déposer de plainte disciplinaire et d'en assumer la conduite peut demander un avis sur cette décision au Comité de révision de l'Autorité des marchés financiers. Ainsi, en 2009, 24 demandes d'avis ont été déposées auprès de ce comité. Celui-ci a conclu dans le même sens que la syndique, et ce, pour l'ensemble des 24 demandes d'avis.

Fait important à noter, en 2009, 8 requêtes en radiation provisoire ont été déposées au comité de discipline. La totalité de ces requêtes ont été accueillies.

En somme, l'année 2009 a vu augmenter significativement le nombre de dossiers d'enquête ouverts ainsi que le nombre de radiations provisoires. Le bureau de la syndique déploie tous les efforts pour remplir pleinement sa fonction et à ce sujet, je remercie tout le personnel de la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle ainsi que la direction de la Chambre pour son soutien global.

M^e Caroline Champagne, B.C.L., LL.B., SYNDIQUE

« EN 2009, LE COMITÉ DE DISCIPLINE
A RECU 41 PLAINTES QUI CUMULAIENT
295 CHEFS D'ACCUSATION. »



M^e François Folot

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Les fonctions du comité de discipline s'inscrivent dans le cadre des responsabilités de la Chambre à l'égard du contrôle de l'exercice de la profession et de la garantie au public de l'accès à des services professionnels compétents et honnêtes.

Le comité est saisi de toute plainte disciplinaire écrite formulée contre un représentant par le syndic de la Chambre. Il est composé du président nommé par le ministre des Finances et de deux membres nommés par la Chambre et issus de la même discipline ou catégorie d'inscription et du même secteur de commercialisation que le représentant en cause.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, le syndic dépose une plainte écrite auprès du comité de discipline.
2. Le secrétaire du comité signifie la plainte au représentant.
3. Le représentant comparaît par écrit pour déclarer ou non sa culpabilité.
4. Si le représentant enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité tient habituellement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction.
5. Si le représentant plaide non coupable, le comité tient une audition sur la culpabilité.
6. Le syndic a alors le fardeau d'établir la culpabilité du représentant.
7. Au terme de l'audition et du délibéré, le comité consigne sa décision par écrit et y expose ses motifs.
8. Si le représentant est déclaré coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la sanction.
9. Le comité peut alors imposer une ou plusieurs des sanctions énumérées au *Code des professions* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :
 - la réprimande;
 - la radiation temporaire ou permanente;
 - une amende variant de 2 000\$ à 50 000\$ pour chaque chef d'accusation;
 - le remboursement de sommes d'argent appartenant aux clients;
 - certaines dispositions particulières s'appliquent en cas de récidive.
10. Il peut également condamner le représentant au paiement des déboursés et ordonner la publication de la décision.
11. La décision du comité peut aussi comporter une recommandation au conseil d'administration de la Chambre d'obliger le représentant à compléter avec succès un stage ou un cours de formation.
12. La décision rendue par le comité de discipline peut faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec dans les 30 jours suivant la date de la décision.

COMITÉ DE DISCIPLINE**M^e François Folot**, PRÉSIDENT**M^e Jean-Marc Clément**,
VICE-PRÉSIDENT**M^e Sylvain Gagnéux**,
PRÉSIDENT SUPPLÉANT**M^e Janine Kean**,
PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE**MEMBRES AU
31 DÉCEMBRE 2009****Grégoire Krikor Abrakian****Gaétan Albert**, A.V.C.**Robert Archambault**, A.V.A.**Gisèle Balthazard**, A.V.A.**Michèle Barbier**, A.V.A.**Chantal Beaudoin**, Pl. Fin.**Pierre Beaugrand**, A.V.A.**Benoit Bergeron**, A.V.A., Pl. Fin.**Marc Binette**, Pl. Fin.**Guy Blackburn**, A.V.C.**Louis Georges Boily**, Pl. Fin.**Eric Bolduc****Louise Bordeleau****Philippe Bouchard**, Pl. Fin.**René Boutin**, Pl. Fin.**Mario Brassard****Manon Breton****Serge Bujold**, Pl. Fin.**Marcel Cabana****Robert Chamberland**, A.V.A.**André Chicoine**, A.V.C.**Alain Côté**, A.V.C., Pl. Fin.**Stéphane Côté**, A.V.C.**Michel Cotroni**, A.V.A., Pl. Fin.**Pierre Décarie****Jacques Denis**, A.V.A., Pl. Fin.**Michèle Derome****Jean Deslauriers**, Pl. Fin.**Shirtaz Dhanji**, A.V.A., Pl. Fin.**Roger Dionne**, A.V.C., Pl. Fin.**Silvie Di Pietro****Jocelyn Dussault**, Pl. Fin.**Armand Éthier**, A.V.C.**François Faucher**, Pl. Fin.**Catherine Felber**, A.V.C., Pl. Fin.**Yvon Fortin**, A.V.A., Pl. Fin.**Gilles C. Gagné**, A.V.C.**Michel Gendron****Louis Giguère**, A.V.C.**Marie Guédo**, Pl. Fin.**Benoit Guilbault****Patrick Haussmann**, A.V.C.**Yannik Hay**, A.V.C.**Clément Hudon**, Pl. Fin.**Jerry Jeanson**, A.V.C., Pl. Fin.**Benoit Jolicoeur****Normand Joly**, Pl. Fin.**Guy Julien**, A.V.C.**Bernard Gilles Lacroix**, A.V.C.,
Pl. Fin.**Nicol Lapointe****Max Harry Laredo****Gilles Lavoie****Louis L'Espérance**, A.V.C.**Francline Lessard****Gérard Lessard****Gaétan Magny****Pierre Masson**, A.V.A., Pl. Fin.**Jean Ménard**, A.V.C.**André Noreau****Micheline Langlois Normandin****Pierre Perreault**, A.V.A., Pl. Fin.**Tan Pham Huu****Monique Puech**, Pl. Fin.**Ginette Racine**, A.V.C.**Réjean Ross**, A.V.A., Pl. Fin.**Aline Rouleau**, Pl. Fin.**Louis Rouleau**, A.V.A., Pl. Fin.**Simon Roy****Kaddis Sidasos**, A.V.A., Pl. Fin.**Denise Tétrault**, A.V.C.**Bruno Therrien**, Pl. Fin.**Antonio Tiberio****Felice Torre**, A.V.A., Pl. Fin.**Lise Trahan**, A.V.A., Pl. Fin.**Claude Trudel**, A.V.A.**BILAN DE L'ANNÉE 2009****Les plaintes**

En 2009, le comité de discipline a reçu 41 nouvelles plaintes qui cumulaient 295 chefs d'accusation. Par ailleurs, 8 de ces plaintes étaient accompagnées d'une requête en radiation provisoire et ont dû être entendues d'urgence, soit dans les 10 jours de leur signification à l'intimé. L'année précédente, une seule plainte était accompagnée d'une telle requête.

Le tableau suivant donne la proportion des plaintes provenant du domaine des valeurs mobilières et du domaine de l'assurance de personnes et d'une combinaison des deux domaines.

Années	Nombre de plaintes	Valeurs mobilières	Assurance de personnes	Valeurs mobilières et assurance de personnes
2009	41	29 %	34 %	37 %
2008	54	39 %	41 %	20 %
2007	31	23 %	58 %	19 %
2006	51	39 %	61 %	n.d.
2005	56	21 %	79 %	n.d.
2004	26	15 %	85 %	n.d.

n.d. : Information non disponible pour ces années. La répartition s'est effectuée uniquement soit en valeurs mobilières, soit en assurance.

Sur l'ensemble des représentants ayant nouvellement fait l'objet d'une plainte disciplinaire en 2009, 5 % d'entre eux possédaient la discipline de la planification financière, bien que les plaintes portées contre eux relevaient de l'assurance de personnes et/ou des valeurs mobilières. Ils représentaient 19 % en 2008, 3 % en 2007 et 10 % en 2006.

Les auditions

Le comité a tenu 124 journées d'audition. De ce nombre, 14 journées ont été nécessaires pour l'audition de 8 requêtes en radiation provisoire. Le tableau suivant illustre la répartition en nombre de jours selon le type d'audition.

Types d'audition	Nombre de jours 2009	Nombre de jours 2008
Auditions sur culpabilité	52	64
Auditions sur culpabilité et sanction	22	27
Auditions sur sanction	24	21
Auditions de requête en radiation provisoire	14	1
Auditions de moyens préliminaires ou interlocutoires	12	13
Total	124	126

Des 124 journées d'audition, 101 ont été tenues à Montréal, 14 à Québec, 2 à Alma, 2 à Gatineau, 2 à Rimouski, 2 à Trois-Rivières et 1 à Sherbrooke.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES

Le comité de discipline s'est prononcé en 2009 sur un total de 404 chefs d'accusation, comparativement à 481 en 2008, soit une diminution de 16 %. Après examen et audition des plaintes, le comité a maintenu 86 % de ces chefs, soit 349.

Dans le domaine des valeurs mobilières, les manquements disciplinaires les plus souvent évoqués, en nombre de chefs d'accusation, relevaient :

- d'informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- du défaut d'établir ou de mettre à jour le profil d'investisseur du client, ou de proposer un placement qui ne correspondait pas à la situation financière ou aux objectifs d'investissement de ce dernier;
- de la vente de produits et de l'offre de services financiers alors que le représentant n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification.

En ce qui concerne le domaine de l'assurance de personnes, les manquements les plus fréquents, en nombre de chefs d'accusation, ont été :

- la contrefaçon de signatures;
- l'appropriation de fonds à des fins personnelles;
- la transmission d'informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- les situations de conflit d'intérêts;
- le défaut de subordonner son intérêt personnel à celui du client.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions ou ordonnances	Total des amendes
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	5	17	0	17 radiations temporaires	0\$
a contrefait des signatures	2	2	0	1 radiation permanente 1 radiation temporaire 1 amende	4 200\$
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic et/ou de collaborer à l'enquête	2	3	0	2 radiations temporaires 1 amende 1 ordonnance de répondre	3 000\$
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	2	4	0	4 radiations temporaires 1 cours de formation	0\$
a transmis de l'information et/ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	9	32	18	14 radiations temporaires 18 amendes	33 500\$
n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client et/ou a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client et/ou aux objectifs d'investissements	6	19	3	1 radiation permanente 9 radiations temporaires 9 amendes 2 cours de formation	10 500\$
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	1	1	0	1 amende	2 000\$
s'est approprié des fonds à des fins personnelles	2	2	0	2 radiations permanentes 1 ordonnance de remboursement	0\$
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	2	2	0	1 radiation permanente 1 radiation temporaire	0\$
transactions contraires aux intérêts des clients	1	5	0	5 radiations temporaires	0\$
a effectué une opération sans l'autorisation du client	1	1	0	1 amende	1 000\$
a retiré ou tenté de retirer sans droit des sommes appartenant au client	1	4	0	4 radiations permanentes	0\$
a fait défaut de remettre au client des documents prescrits par la loi	2	6	2	6 amendes	6 000\$
a fait défaut d'agir de façon responsable, avec compétence et/ou professionnalisme	3	4	0	3 radiations temporaires 1 amende 1 cours de formation	2 000\$
a reçu le remboursement de frais alors que la loi l'interdit	1	1	0	1 radiation temporaire	0\$
Grand total		103	23	9 radiations permanentes 57 radiations temporaires 38 amendes 1 ordonnance de remboursement 1 ordonnance de répondre 4 cours de formation	62 200\$

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE DE PERSONNES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions ou ordonnances	Total des amendes
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	2	3	0	1 radiation permanente 2 radiations temporaires	0 \$
a contrefait des signatures	4	13	10	10 radiations permanentes 3 radiations temporaires	0 \$
a contrefait des documents	2	4	0	4 radiations permanentes	0 \$
a exercé ses activités de façon malhonnête et/ou négligente	4	8	0	2 radiations permanentes 2 radiations temporaires - 6 amendes	12 000 \$
a fait défaut de rendre compte au client	1	1	0	1 amende	1 000 \$
a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'existence d'une police	1	0	1	s.o.	s.o.
a fait défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic et/ou de collaborer à l'enquête	5	7	0	4 radiations temporaires - 4 amendes 1 ordonnance de répondre	10 000 \$
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	5	16	0	2 radiations temporaires 15 amendes	72 500 \$
a soumis une proposition et/ou effectué une transaction à l'insu de l'assuré et/ou l'a fait pour une personne fictive ou un tiers	2	9	2	6 radiations temporaires 3 amendes	6 000 \$
a soumis une proposition d'assurance alors qu'il n'a pas rencontré le client	1	2	0	2 amendes	6 000 \$
a témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence	1	2	0	2 radiations temporaires 2 amendes	4 000 \$
a transmis de l'information et/ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	8	17	4	9 radiations temporaires 8 amendes	17 000 \$
n'a pas favorisé le maintien en vigueur d'une police d'assurance	3	4	0	4 amendes	7 500 \$
n'a pas procédé à l'analyse des besoins financiers du client	5	10	0	9 amendes - 1 réprimande	26 700 \$
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	3	6	2	2 radiations permanentes 3 amendes - 1 réprimande	9 750 \$
s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	4	21	1	21 radiations permanentes 8 ordonnances de remboursement	0 \$
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	6	17	1	13 radiations permanentes 4 radiations temporaires - 1 amende	5 000 \$
n'a pas veillé à ce que ses employés ou mandataires respectent le code de déontologie de la Chambre ainsi que la LDPSF	1	2	0	2 radiations temporaires	0 \$
n'a pas eu une conduite empreinte de dignité, de discrétion, d'objectivité et/ou de modération	1	2	2	2 radiations temporaires	0 \$
a fait défaut de remettre au client des documents prescrits par la loi	1	1	0	1 amende	1 000 \$
a fourni de faux renseignements à l'assureur lors de la souscription d'une police	3	3	1	1 radiation temporaire 3 amendes	5 125 \$
Grand total		148	24	53 radiations permanentes 39 radiations temporaires 62 amendes - 2 réprimandes 8 ordonnances de remboursement 1 ordonnance de répondre	183 575 \$

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE DE PERSONNES ET EN VALEURS MOBILIÈRES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions ou ordonnances	Total des amendes
a vendu ou offert des services financiers alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	7	59	5	9 radiations permanentes 50 radiations temporaires 4 amendes	4 000 \$
a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	1	25	0	25 radiations temporaires 25 amendes	50 000 \$
a transmis de l'information et/ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	2	2	3	2 amendes	6 000 \$
n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	1	3	0	1 radiation permanente 2 amendes	6 000 \$
s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	1	3	0	3 radiations permanentes	0 \$
s'est placé en situation de conflit d'intérêts	2	5	0	5 radiations temporaires	0 \$
a reçu un paiement en son nom propre alors que la Loi l'interdit	1	1	0	1 radiation temporaire 1 ordonnance de remboursement	0 \$
Grand total		98	8	13 radiations permanentes 81 radiations temporaires 33 amendes 1 ordonnance de remboursement	66 000 \$

Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'accusation.

Les décisions

En 2009, le comité a rendu 85 décisions dont on retrouve la répartition dans le tableau qui suit.

Types de décision	Nombre de décisions 2009	Nombre de décisions 2008
Décisions sur culpabilité	24	24
Décisions sur culpabilité et sanction	27	22
Décisions sur sanction	19	19
Décisions ayant trait à la radiation provisoire	8	1
Autres décisions, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	7	9
Total	85	75

Les sanctions

Lorsque vient le temps d'établir les sanctions, les membres du comité de discipline tiennent compte de certains facteurs, entre autres : la gravité objective de l'infraction, le préjudice que le public a subi, ainsi que la fréquence des actes reprochés. Seront aussi pris en cause l'expérience du représentant, son passé disciplinaire et sa volonté de corriger son comportement.

En 2009, 46 décisions prononçant des sanctions ont été rendues, comparativement à 41 en 2008. Le montant total des amendes imposées a augmenté en 2009 pour s'établir à 311 775 \$ comparativement à 212 400 \$ en 2008.

Le tableau ci-dessous illustre cette situation.

	Valeurs mobilières		Assurance		Assurance et valeurs mobilières		TOTAL	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Total des amendes	62 200\$	85 500\$	183 575\$	126 900\$	66 000\$	s.o.	311 775\$	212 400\$
Radiations temporaires	57	100	39	60	81	s.o.	177	160
Radiations permanentes	9	91	53	67	13	s.o.	75	158

Par ailleurs, 40 représentants au total ont fait l'objet d'une ou de plusieurs sanctions de radiation temporaire ou permanente, comparativement à 28 en 2008, soit une augmentation de 43 %.

REMERCIEMENTS

Pour terminer, je voudrais souligner l'importante contribution de M^e Jean-Marc Clément, vice-président, de M^e Janine Kean et M^e Sylvain Généreux, présidents suppléants, et de la secrétaire M^e Marie Elaine Farley, ainsi que de la compétente équipe qu'elle dirige, à la bonne marche des activités disciplinaires. Leur précieuse collaboration aura permis au comité, compte tenu de l'importance et de la complexité des dossiers, de remplir diligemment et efficacement la mission que lui a confiée le législateur.

Je dois enfin également souligner l'apport inestimable des membres aux travaux du comité. Leur implication, leur dévouement et leur professionnalisme auront permis, cette année encore, de confirmer le mérite d'un système disciplinaire centré sur le jugement des pairs.

Merci à tous



M^e François Folot

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

« NOS TRAVAUX ONT GLOBALEMENT PERMIS D'ALIMENTER LA RÉFLEXION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À LA STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE. »

Le comité de gouvernance a tenu trois séances pendant lesquelles les membres ont pu poursuivre certains travaux entamés en 2008 et, bien sûr, entreprendre de nouveaux dossiers.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que le mandat du comité de gouvernance est notamment de répondre aux demandes spécifiques du conseil d'administration et de conseiller celui-ci pour toutes questions touchant la gouvernance de la Chambre afin de s'assurer de structures représentatives, efficaces et éthiques.

Nos travaux ont globalement permis d'alimenter la réflexion du conseil d'administration quant à la structuration de la gouvernance.

Nous nous sommes penchés sur la question de la durée des mandats et des critères d'admissibilité des membres du conseil d'administration pour faciliter la participation des membres de la Chambre à titre d'administrateurs et, par le fait même, contribuer à une relève de qualité au conseil d'administration. Nous avons proposé de porter la durée des mandats à trois ans au lieu de deux afin d'apporter plus de stabilité à la gouvernance de la Chambre.

La modification du règlement du comité de discipline a aussi fait partie de nos débats. Le renouvellement du mandat des membres et les critères d'admissibilité ont été étudiés pour s'assurer également d'une relève de qualité au comité de discipline.

Finalement, le comité de gouvernance a été mandaté pour clarifier la nécessité et l'encadrement de la présence d'invités aux séances du conseil d'administration.

Une proposition a été faite sur le sujet au conseil d'administration, précisant l'engagement de ces invités relativement à la confidentialité au conseil d'administration.

En conclusion, je remercie les membres du comité de gouvernance ci-bas mentionnés pour leur bon travail au cours de la dernière année ainsi que mon prédécesseur, monsieur Clément Blais. Je souhaite également le meilleur succès à la nouvelle équipe qui sera formée à la suite des élections du mois de mai 2010.



Richard Pelletier, M.Sc.A.



Richard Pelletier, M.Sc.A.

membres du comité de gouvernance

2008-2009

Clément Blais, RESPONSABLE

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S.,
FMA, FCSI

Richard Gilbert, A.V.A.

Michel Kirouac

Richard Pelletier, M.Sc.A.

Gaétan Simard, REPRÉSENTANT DES SECTIONS

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE

2009-2010

Richard Pelletier, M.Sc.A., RESPONSABLE

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S.,
FMA, FCSI

Clément Blais

Stéphane Rochon, B. Comm., A.V.A.,
Adm. A., Pl. Fin.

Alain-Claude Roy, A.V.C., Pl. Fin.

Gaétan Simard, REPRÉSENTANT DES SECTIONS

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Michel Kirouac, INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE



Gilles Sinclair, Pl. Fin.

« LE COMITÉ A TRAVAILLÉ
SUR L'IMPORTANCE DE BIEN
ACCUEILLIR LES NOUVEAUX
MEMBRES EN SECTION »

membres du comité de la relève

2008-2009

Gilles Sinclair, Pl. Fin., RESPONSABLE

Carole Baril, Pl. Fin.,
REPRÉSENTANTE DES SECTIONS

Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

Louis Rouleau, AVA, Pl. Fin.

Clément Blais, INVITÉ

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE

2009-2010

Gilles Sinclair, Pl. Fin., RESPONSABLE

Daniel Hervé Atangana Messana

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

Pierre Rocheleau, B.A.,
REPRÉSENTANT DES SECTIONS

Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin.

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Michel Kirouac, INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE

Si 2009 a été une année bien remplie pour la Chambre, elle l'a également été pour le comité de la relève. Dans le contexte de la préoccupation de susciter ou de maintenir un bon niveau d'implication des membres au sein des diverses instances de la Chambre, le comité a travaillé sur l'importance de bien accueillir les nouveaux membres en section. Une proposition préliminaire a été formulée puis déposée au conseil d'administration où elle est sous analyse. Le conseil d'administration évaluera la faisabilité de cette proposition en regard de notre mission et de l'engagement financier qu'elle commande, pour ensuite en disposer de la manière appropriée.

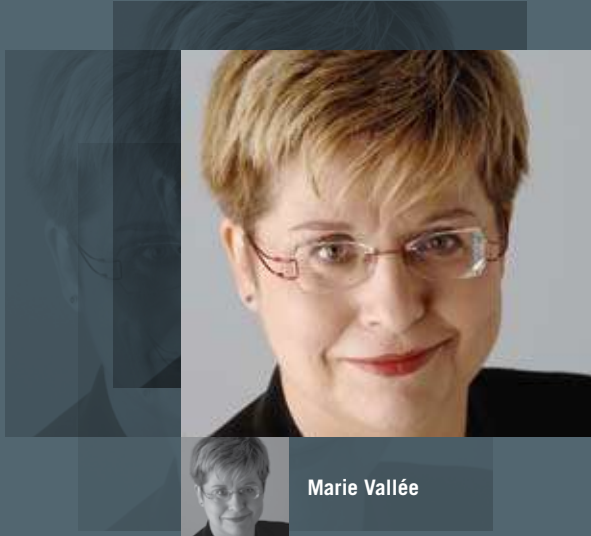
Ce projet vise tout particulièrement à augmenter la participation en région, puisque les membres du comité sont d'avis que la base de la relève repose avant tout sur les sections. Essentiellement, le comité a élaboré l'idée d'un événement d'accueil et de formation initiale en région pour les nouveaux membres, ceux qui amorcent leur carrière dans l'industrie des services financiers.

Également, le comité a commencé une réflexion afin de bonifier et de diversifier les responsabilités et susciter l'implication des délégués en région afin d'enrichir cette fonction. Ces travaux se poursuivent.

Entre-temps, je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues du comité de la relève pour leur précieux appui à la réalisation de nos mandats.


Gilles Sinclair, Pl. Fin.

« LE COMITÉ DE RÈGLEMENTATION A PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION UNE RÈGLEMENTATION EN LIEN AVEC SA MISSION »



Notre premier mandat a consisté à entreprendre la modification et la mise à jour de l'ensemble du corpus réglementaire de la Chambre, dossier qui se poursuivra en 2010. Nous avons aussi développé une nouvelle politique relative à l'éthique et à la déontologie des membres des bureaux de direction et des délégués des sections.

De plus, nous avons complété, en collaboration avec le comité de vérification, finances et trésorerie, la réforme des politiques financières de la Chambre. Cette réforme est en lien avec les nouvelles exigences de diffusion

de l'information auxquelles la Chambre est soumise et qui rendent obligatoire la publication de certaines politiques sur son site Internet. Ces politiques portent notamment sur :

- l'acquisition de biens et services;
- les allocations de présence et le remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration, des comités du conseil et du comité des sections;
- les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents;
- la gestion des frais remboursables et des ententes corporatives;
- les placements;
- les dépôts d'argent.

Comme vous le constatez, le comité de réglementation s'est acquitté de son mandat de proposer au conseil d'administration une réglementation en lien avec sa mission. En conséquence, je conclus en remerciant tous mes collègues du comité et du conseil d'administration ainsi que le personnel de la Chambre qui supporte nos travaux pour leur précieuse et très active collaboration.

Marie Vallée

membres du comité de réglementation

2008-2009

Marie Vallée, RESPONSABLE

Michel Kirouac

Catherine Lussier-Price

Stéphane Prévost, A.V.C.

Clément Blais, INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE

2009-2010

Marie Vallée, RESPONSABLE

Sophie Babeux

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI

Benoit Lizée, Adm.A.

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Michel Kirouac, INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE



Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

« 2009 A ÉTÉ MARQUÉE
PAR LA FIN DE LA
DEUXIÈME PÉRIODE DE
QUALIFICATION DEPUIS
LA MISE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT SUR LA
FORMATION CONTINUE
OBLIGATOIRE EN 2006 »

Tel que mandaté par le conseil d'administration, le comité de l'Institut de formation veille à ce que la formation professionnelle des membres de la Chambre soit, sous tous les aspects, pertinente et en lien avec l'évolution de la pratique professionnelle des membres.

Comme vous le savez, 2009 a été marquée par la fin de la deuxième période de qualification depuis la mise en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire* en 2006. Ce fut donc une année fort occupée. Voici certaines données qui illustrent ces propos :

Nombre de formations accréditées	2 137
Nombre de UFC reconnues pour ces formations	6 091
Nombre de sessions de formation en section	231
Nombre de UFC reconnues pour les formations en section	500
Nombre de UFC saisies dans les dossiers des membres provenant des formations en section	23 392
Nombre de formations à distance vendues	8 677
Nombre de représentants ayant saisi leurs UFC en ligne	12 232
Nombre de fournisseurs utilisant le service en ligne	29
Nombre de UFC saisies dans les dossiers des membres	873 259

Comme il a été mentionné dans le rapport de la direction, nous avons atteint un taux de conformité très élevé de 95 %. Même si ce taux marque une légère baisse comparativement à la période précédente (2006-2007), ceci s'explique par l'abandon de la profession par plusieurs membres entre la fin du mois de novembre 2009 (donc la fin de la période de qualification) et la fin décembre 2009.

Autre donnée intéressante : de plus en plus de membres saisissent eux-mêmes en ligne leurs UFC dans leur dossier à la suite d'activités de formation suivies. En effet, en 2008, plus de 9300 membres avaient utilisé cette nouvelle application alors que plus de 12 200 l'ont fait en 2009, une augmentation de 24 %.

Le Colloque de la sécurité financière a eu lieu à Laval les 2 et 3 avril 2009 sous le thème « Connaissez-vous bien votre client? Comment saisir toutes les opportunités de votre clientèle ». Les participants ont pu assister à des conférences, à une étude de cas et à des ateliers présentés par des animateurs chevronnés. Lors de la soirée des A.V.A., le prix Robert-Lemay a été remis à madame Lise Benoît, Pl. Fin., membre de la section Haute-Yamaska. Rappelons que ce prix est remis à un membre de la Chambre ayant terminé le programme d'études universitaires menant au titre A.V.A. avec la moyenne générale la plus élevée. Au terme de ce colloque, un sondage de satisfaction a démontré que 94 % des répondants recommanderaient à leurs collègues de participer à ce colloque.

Finalement, nos travaux nous ont aussi permis de guider le conseil d'administration sur la possibilité de procéder à la reconnaissance des formateurs et sur la possibilité de reconnaître des activités de formation traitant entièrement de produits.

De plus, un questionnaire permettant d'obtenir des informations de la part des participants aux activités de formation sur la qualité du contenu de ces activités et sur la qualité de l'enseignement est en conception. Les résultats permettront de mesurer le taux de satisfaction et d'imposer les correctifs, le cas échéant.

En conclusion, je remercie les membres du comité de l'Institut de formation pour leur important apport au développement de la formation des membres de la Chambre. Merci également à M. Richard Gilbert à qui j'ai succédé à la tête de ce comité.



Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

membres du comité de l'Institut de formation

2008-2009

Richard Gilbert, A.V.A., RESPONSABLE

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

Yoland Genest, A.V.C.

Simon Loubier, A.V.C., REPRÉSENTANT DES SECTIONS

Alain-Claude Roy, A.V.C., Pl. Fin.

Gilles Sinclair, Pl. Fin.

Clément Blais, INVITÉ

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE

2009-2010

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin., RESPONSABLE

Sophie Babeux

Richard Gilbert, A.V.A.

Simon Loubier, A.V.C., REPRÉSENTANT DES SECTIONS

Gilles Sinclair, Pl. Fin.

Louise Tremblay, Pl. Fin.

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Michel Kirouac, INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE

Pierre Simard, responsable du développement CSI, INVITÉ



René Auger

« CE SONT 231 ACTIVITÉS DE FORMATION QUI ONT ÉTÉ ORGANISÉES DANS LES DIFFÉRENTES SECTIONS »

En 2009, nous avons complété certains travaux entamés en 2008. Nous avons revu les règles d'octroi des prix Victor-Dumais et Ghislaine-J.-Laforte et nous avons collaboré, avec d'autres comités permanents du conseil d'administration, aux modifications du *Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière* qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Toutes les sections ont également continué leur travail d'organisation d'activités de formation, d'autant plus que nous venons de terminer la période de qualification 2008-2009. Ce sont 231 activités de formation qui ont été organisées dans les différentes sections où plus de 11 500 présences ont été enregistrées. Merci à toutes les personnes impliquées et aux participants.

Les sections ont poursuivi leurs efforts d'activités de financement au profit de l'Association québécoise de la fibrose kystique (AQFK). À titre de président d'honneur de la campagne 2008-2009, je suis fier de souligner que le montant cumulatif de l'ensemble des activités de financement a été de 49 709\$. Bravo! À ce sujet, je tiens à mentionner que les sections ont maintenu leurs efforts de gestion rigoureuse afin d'améliorer la comptabilisation adéquate des activités de bienfaisance. Un grand merci à tous et bon succès à monsieur Patrice Lortie, président de la section Laurentides, qui agira comme président d'honneur de la campagne 2009-2010.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas remercier monsieur Gilbert Tremblay, de la section Manicouagan, qui a été à la tête de notre comité pour les années 2007-2008 et 2008-2009. Ce fut un plaisir d'assurer la relève. Merci également à l'ensemble des présidents des sections pour leur grande collaboration ainsi qu'à tous les bénévoles dans chacune des sections de la Chambre. Sans leur implication, le rayonnement de la Chambre et de notre profession ne serait pas le même.

A handwritten signature in black ink that reads "René Auger". The signature is fluid and cursive.

René Auger

membres du comité des sections

René Auger, PRÉSIDENT DU COMITÉ, SECTION MONTRÉAL

Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl. Fin., SECTION HAUTE-YAMASKA

Sylvain Croft, A.V.C., SECTION BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES

Jean-Pierre Durand, A.V.C., Pl. Fin., SECTION QUÉBEC

Richard Fortin, SECTION LAVAL

Sylvie Larouche, A.V.C., Pl. Fin., SECTION LANAUDIÈRE

Patrice Lortie, SECTION LAURENTIDES

Simon Loubier, A.V.C., SECTION BEAUCE-AMIANTE

Gilles Pellerin, Pl. Fin., SECTION RIVIÈRE-DU-LOUP

Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. Fin., SECTION ESTRIE

Gaëtan Meloche, A.V.C., SECTION SUD-OUEST DU QUÉBEC

Martine Mercier, SECTION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Josée Michaud, SECTION MANICOUAGAN

Pierre Rocheleau, SECTION GRANDE-MAURICIE

Serge Rousseau, A.V.C., Pl. Fin., SECTION DRUMMOND-ARTHABASKA

Julie Roy, A.V.A., Pl. Fin., SECTION ABITIBI-EST

Luc Savage, Pl. Fin., SECTION OUTAOUAIS

Gaëtan Simard, SECTION DUPLESSIS

Gaëtan Tremblay, SECTION ROUYN-NORANDA

Louis-Roger Valiquette, SECTION RICHELIEU-LONGUEUIL

Stéphane Prévost, A.V.C., PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE



Présidents des sections
CAMP DE FORMATION 2009

« UNE GESTION SERRÉE DES DÉPENSES ET LE RESPECT DES POLITIQUES FINANCIÈRES ONT PERMIS À LA CHAMBRE DE DÉGAGER UN SURPLUS FINANCIER »



Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI

Une gestion serrée des dépenses et le respect des politiques financières ont permis à la Chambre de dégager un surplus financier de 475 151 \$ (incluant les sections) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, surplus qui est supérieur à nos anticipations.

Les actifs nets de la Chambre, non grevés d'affectations, s'établissent maintenant à 1 999 565\$, ce qui représente près de trois mois d'opérations (2,74) par rapport à notre objectif de constituer une réserve de trois à six mois d'opération, tel que demandé par les membres lors de l'assemblée annuelle 2005.

AUGMENTATION DES REVENUS SUPÉRIEURE À L'AUGMENTATION DES DÉPENSES

Les revenus de la Chambre, sans les sections se sont chiffrés, en 2009, à 9 290 515\$; une augmentation de 10,85 % par rapport aux revenus de 2008. Cette hausse est principalement due à :

- l'augmentation de 90,75 % des ventes de formations à distance qu'a entraîné la fin de période de qualification;
- une augmentation des revenus provenant du comité de discipline de l'ordre de 42,06 %;
- une augmentation des revenus de cotisation de 3,66 % (423 membres de plus qu'en 2008).

En ce qui a trait aux dépenses, nous notons une augmentation de 8,45 % en comparaison avec 2008. Cette hausse des dépenses a été générée par :

- une augmentation des dépenses de formation en lien avec l'augmentation des revenus;
- une augmentation des honoraires professionnels engendrée par la hausse des demandes d'enquête reçues par la syndique;
- l'augmentation du coût de la vie pour l'ensemble des dépenses.

AU NIVEAU DES SECTIONS RÉGIONALES

Les revenus des sections ont diminué, pour leur part, de 29,28 % par rapport à 2008 de même que les dépenses qui ont aussi diminué de 3,01 %. Les sections ont redistribué aux membres, par le biais d'activités de formation, une partie des surplus accumulés au cours des exercices précédents.

DOSSIERS IMPORTANTS EN 2009

Les membres du comité de vérification, finances et trésorerie se sont penchés sur différents dossiers au cours de 2009. Parmi ces dossiers, dans un esprit de saine gouvernance, le comité a recommandé au conseil d'administration d'effectuer un appel d'offres pour les services de vérification externe. À la suite d'un appel lancé en août 2009, le mandat de vérification externe a été confié à la firme KPMG.

Le comité a également revu les politiques et procédures financières de la Chambre comme mentionné précédemment par ma collègue, madame Marie Vallée du comité de réglementation.

Merci à tous les membres du comité de vérification, finances et trésorerie pour leur travail au cours de la dernière année ainsi qu'au personnel de la Chambre qui collabore avec nous à la réalisation de nos travaux.



Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI

membres du comité de vérification, finances et trésorerie

2008-2009

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI,

RESPONSABLE

Jean-Pierre Laliberté

Benoit Lizée, Adm.A.

Gaëtan Meloche, A.V.C., REPRÉSENTANT DES SECTIONS

Marie Vallée

Clément Blais, INVITÉ

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE

2009-2010

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI,

RESPONSABLE

Ginette Fortin, F.C.G.A., Pl. Fin.

Benoit Lizée, Adm.A.

Gaëtan Meloche, A.V.C., REPRÉSENTANT DES SECTIONS

Marie Vallée

Stéphane Prévost, A.V.C., INVITÉ

Michel Kirouac, INVITÉ

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., INVITÉE

« NOTRE RESPONSABILITÉ CONSISTE À
 EXPRIMER UNE OPINION SUR CES ÉTATS
 FINANCIERS EN NOUS FONDANT SUR
 NOTRE VÉRIFICATION. »

RAPPORT DES VÉRIFICATIONS AUX MEMBRES

Nous avons vérifié le bilan de la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les Sections de la Chambre tirent une partie de leurs revenus d'activités de bienfaisance, pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres des Sections et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, de l'excédent des revenus sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des revenus d'activités de bienfaisance mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

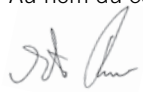
MONTRÉAL, CANADA

LE 12 FÉVRIER 2010

* CA AUDITEUR PERMIS N° 12798

	Chambre	Sections de la Chambre	2009 Total	Chambre	Sections de la Chambre	2008 Total
ACTIF						
Actif à court terme						
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 780 527 \$	234 883 \$	3 015 410 \$	3 080 349 \$	299 260 \$	3 379 609 \$
· Placements temporaires	2 005 266	25 351	2 030 617	964 491	25 000	989 491
· Cotisations à recevoir des représentants	989 096	–	989 096	865 436	–	865 436
· Autres débiteurs	458 222	2 975	461 197	307 864	8 026	315 890
· Frais imputables au prochain exercice	106 375	–	106 375	77 369	691	78 060
	6 339 486	263 209	6 602 695	5 295 509	332 977	5 628 486
Immobilisations corporelles (notes 3 et 4)	799 830	594	800 424	874 827	1 188	876 015
	7 139 316 \$	263 803 \$	7 403 119 \$	6 170 336 \$	334 165 \$	6 504 501 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS						
Passif à court terme						
· Créiteurs et charges à payer	1 320 680 \$	6 843 \$	1 327 523 \$	824 430 \$	6 594 \$	831 024 \$
· Revenus reportés	2 467 787	–	2 467 787	2 499 555	–	2 499 555
· Soldes interfonds	5 120	(5 120)	–	17 735	(17 735)	–
	3 793 587	1 723	3 795 310	3 341 720	(11 141)	3 330 579
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 4)	476 334	–	476 334	517 598	–	517 598
Actifs nets						
· Investis en immobilisations corporelles	799 830	594	800 424	874 827	1 188	876 015
· Non affectés	1 999 565	261 486	2 261 051	1 366 191	344 118	1 710 309
· Grevés d'une affectation d'origine interne (note 5)	70 000	–	70 000	70 000	–	70 000
	2 869 395	262 080	3 131 475	2 311 018	345 306	2 656 324
Engagements (note 6)						
	7 139 316 \$	263 803 \$	7 403 119 \$	6 170 336 \$	334 165 \$	6 504 501 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.
Au nom du conseil,


ADMINISTRATEUR


ADMINISTRATEUR

ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2008

	Chambre	Sections de la Chambre	2009 Total	Chambre	Sections de la Chambre	2008 Total
Revenus						
· Cotisations	7 225 635\$	– \$	7 225 635 \$	6 970 267\$	– \$	6 970 267\$
· Formation	1 404 535	322 565	1 727 100	736 284	441 282	1 177 566
· Greffe	464 976	–	464 976	327 321	–	327 321
· Intérêts	92 504	161	92 665	190 657	2 112	192 769
· Vérification préventive	282	–	282	470	–	470
· Activités de bienfaisance	–	60 566	60 566	–	95 664	95 664
· Autres	–	15 230	15 230	–	24 427	24 427
· Publicité	102 583	–	102 583	155 947	–	155 947
	9 290 515	398 522	9 689 037	8 380 946	563 485	8 944 431
Charges						
· Salaires et charges sociales	3 578 151	–	3 578 151	3 171 479	–	3 171 479
· Procureur du syndic	863 407	–	863 407	611 950	–	611 950
· Comité de discipline	802 786	–	802 786	934 498	–	934 498
· Services professionnels externes	495 067	43 113	538 180	538 917	35 547	574 464
· Formation	375 875	268 196	644 071	220 316	331 568	551 884
· Redevances pour Sections	113 834	(113 834)	–	114 360	(114 360)	–
· Soutien à la formation	8 657	(8 657)	–	–	–	–
· Autres charges liées aux Sections	29 303	55 056	84 359	100 179	–	100 179
· Loyer et électricité (note 4)	359 018	–	359 018	313 785	–	313 785
· Frais de gestion	178 871	–	178 871	172 989	–	172 989
· Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	198 906	594	199 500	182 674	594	183 268
· Frais de déplacement	133 519	21 370	154 889	143 604	29 550	173 154
· Publications	188 686	–	188 686	206 281	–	206 281
· Allocations	77 321	–	77 321	76 832	–	76 832
· Jetons des administrateurs et autres membres	90 221	–	90 221	92 530	–	92 530
· Télécommunications et informatique	147 302	8 832	156 134	115 584	5 282	120 866
· Fournitures de bureau et de papeterie	120 155	8 317	128 472	123 513	5 934	129 447
· Créances irrécouvrables	10 648	–	10 648	4 454	–	4 454
· Poste et messagerie	81 827	1 965	83 792	125 453	1 557	127 010
· Assurance	119 809	–	119 809	67 058	–	67 058
· Publicité et promotion	484 817	62 133	546 950	441 815	48 201	490 016
· Communications	58 540	–	58 540	55 697	–	55 697
· Frais de réunion	–	39 114	39 114	–	43 982	43 982
· Location d'équipement de bureau	53 653	–	53 653	69 185	–	69 185
· Frais de formation du personnel	33 223	–	33 223	60 125	–	60 125
· Taxes et permis	44 026	–	44 026	49 920	–	49 920
· Frais bancaires et financiers	47 617	12 293	59 910	23 790	3 692	27 482
· Traduction	22 839	–	22 839	24 261	–	24 261
· Entretien et réparations	14 060	–	14 060	10 766	–	10 766
· Activités de bienfaisance	–	83 256	83 256	–	105 177	105 177
	8 732 138	481 748	9 213 886	8 052 015	496 724	8 548 739
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	558 377 \$	(83 226) \$	475 151 \$	328 931 \$	66 761 \$	395 692 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES ACTIFS NETS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2008

	Chambre		Affectation Interne	Sections de la Chambre		2009 Total	Chambre	Sections de la Chambre	2008 Total
	Investis en immobilisations	Non affectés		Investis en immobilisations	Non affectés				
Solde au début de l'exercice	874 827\$	1 366 191\$	70 000\$	1 188\$	344 118\$	2 656 324\$	1 982 087\$	278 545\$	2 260 632\$
Excédent des (charges sur les revenus) revenus sur les charges	(240 170) ¹⁾	798 547	–	(594) ¹⁾	(82 632)	475 151	328 931	66 761	395 692
Acquisition d'immobilisations corporelles	165 173	(165 173)	–	–	–	–	–	–	–
	799 830 \$	1 999 565 \$	70 000 \$	594 \$	261 486 \$	3 131 475 \$	2 311 018\$	345 306\$	2 656 324\$

¹⁾ Représente l'amortissement des immobilisations corporelles.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2008

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
· Excédent des revenus sur les charges	475 151 \$	395 692 \$
· Ajustements pour :		
· Amortissement des immobilisations corporelles	240 764	224 532
· Amortissement de l'avantage incitatif lié aux améliorations locatives	(41 264)	(41 264)
· Amortissement de la dépense de loyer sur la durée du bail	30 253	30 253
· Amortissement de l'avantage incitatif lié à la dépense du loyer	(30 253)	(30 253)
	674 651	578 960
· Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
· Placements temporaires	(1 041 126)	(19 669)
· Cotisations à recevoir des représentants	(123 660)	84 848
· Autres débiteurs	(145 307)	188 771
· Frais imputables au prochain exercice	(28 315)	(20 993)
· Créiteurs et charges à payer	496 499	(307 501)
· Revenus reportés	(31 768)	108 089
	(199 026)	612 505
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
· Acquisition d'immobilisations corporelles	(165 173)	(351 968)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(364 199)	260 537
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 379 609	3 119 072
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 015 410 \$	3 379 609 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de :		
· Encaisse	501 201 \$	605 826 \$
· Placements - certificats de placement garanti et marché monétaire	2 514 209	2 773 783

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

La Chambre de la sécurité financière, qui inclut la Chambre et ses sections (la « Chambre »), a été constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. La Chambre a pour mission principale d’assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et au respect de la déontologie par ses membres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi n° 107, Loi sur l’Agence nationale d’encadrement du secteur financier, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la Chambre en lui octroyant le statut d’organisme d’auto-réglementation. De plus, la Chambre est responsable de sa cotisation de même que de l’élection de ses administrateurs.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires et les placements susceptibles de réalisation relativement rapide, achetés trois mois ou moins avant la date d’échéance, et ils sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont établies au prix coûtant. L’amortissement est déterminé selon les méthodes et les périodes ou taux suivants :

Élément d’actif	Méthode	Période/taux
Matériel informatique	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

c) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont comptabilisés comme avantages incitatifs reportés et portés en diminution de la charge de loyer et de l’amortissement des améliorations locatives.

d) Constatation des revenus

L’Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur base d’exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l’exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Instruments financiers

Conformément aux normes, les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont, par la suite, comptabilisés selon leur classement, tels qu'ils sont décrits ci-après. Ces instruments financiers doivent être classés dans des catégories définies. Ce classement détermine la façon dont chaque instrument est évalué ainsi que le mode de présentation des gains et des pertes s'y rapportant.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

- i) Les cotisations à recevoir des représentants et autres débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances » et enregistrés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- ii) Les créiteurs et charges à payer sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont enregistrés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur comptable de chaque élément de ces catégories correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

iii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des placements temporaires a été déterminée en se fondant sur les cours du marché.

Tout gain, de même que toute perte, est présenté directement dans l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à la décomptabilisation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement comptabilisé dans l'état des actifs nets, doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice.

La Chambre a choisi d'appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*, au lieu des chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir*, et 3863, *Instruments financiers - présentation*, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »).

f) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

2. ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} janvier 2009, la Chambre a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, *Informations à fournir concernant le capital*, qui exigent la divulgation d'informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs de la Chambre, les politiques et les processus de gestion du capital. L'adoption de ces recommandations n'implique qu'une divulgation d'informations supplémentaires, qui sont fournies dans la note 8.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2009	2008
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Chambre				
Matériel informatique	2 321 624\$	2 136 952\$	184 672\$	235 942\$
Mobilier et équipement	461 802	347 880	113 922	134 604
Améliorations locatives	723 842	222 606	501 236	504 281
	3 507 268	2 707 438	799 830	874 827
Sections				
Matériel informatique	1 782	1 188	594	1 188
	3 509 050\$	2 708 626\$	800 424\$	876 015\$

4. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

Des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuit, le remboursement des coûts liés aux améliorations locatives, ainsi qu'une allocation de déménagement.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail. Au cours de l'exercice, 30 253\$ (30 253\$ en 2008) ont été amortis à l'encontre de la charge de loyer et 41 264\$ (41 264\$ en 2008), à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

5. ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2007, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 70 000\$ afin de pourvoir à de futures activités liées au développement de la relève. Ce montant a été affecté par virement de l'actif net non affecté. La Chambre ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

6. ENGAGEMENTS

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 2 693 694\$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que 107 411\$ pour des équipements de bureau.

Les loyers minimaux s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2010	355 391\$	2013	416 127
2011	385 644	2014	409 238
2012	413 586	2015 et suivants	821 119

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Chambre est exposée au risque de crédit lié à ses débiteurs. La Chambre gère ce risque en procédant à une évaluation continue de tous ses clients et représentants et comptabilise une provision pour créances douteuses au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur

La juste valeur des placements temporaires se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

8. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

L'objectif de la Chambre, lors de la gestion de son capital, est de maintenir une continuité des opérations afin de fournir à ses membres un niveau approprié de services et de prestations.

Il n'y a pas de restrictions sur l'utilisation de l'actif net de la Chambre.

La Chambre gère l'actif net en fonction des risques, de la structure de l'actif net, et selon l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous-jacents.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2008 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée en 2009.

Les titres A.V.A. (assureur-vie agréé) et A.V.C. (assureur-vie certifié) sont une propriété exclusive de la Chambre de la sécurité financière et sont assujettis au *Règlement sur les titres d'assureur-vie agréé et d'assureur-vie certifié*.

La désignation professionnelle C.A.A.S. (conseiller agréé en avantages sociaux) est également une propriété exclusive de la Chambre et est comparable au titre nord-américain de *Certified Employee Benefit Specialist (C.E.B.S.)*.

En 2009, deux membres ont reçu le titre A.V.A., alors que le titre A.V.C. a été accordé à huit membres. De plus, une nouvelle cohorte de 15 personnes ont reçu la désignation de C.A.A.S.

ASSUREURS-VIE AGRÉÉS :

Johnny Daoud, A.V.A., section Montréal

Jean-François Carrier, A.V.A., section Rivière-du-Loup

ASSUREURS-VIE CERTIFIÉS :

Marjorie Bayard, A.V.C., section Richelieu-Longueuil

Marc D'Aragnon, A.V.C., section Lanaudière

Marie-Bernard Douyon, A.V.C., section Sud-Ouest-du-Québec

Guyline Ferland, A.V.C., section Québec

Francis Frappier, A.V.C., section Richelieu-Longueuil

Steve Koncevich, A.V.C., section Laurentides

Aurel Neamtiu, A.V.C., section Montréal

Chantal Rodrigue, A.V.C., section Laurentides

CONSEILLERS AGRÉÉS EN AVANTAGES SOCIAUX :

Michel Assouad, C.A.A.S.

Jimmy Bouchard, C.A.A.S.

Lyne Boucher, C.A.A.S.

Nicolas Côté, C.A.A.S.

Jocelyn Couture, C.A.A.S.

Raymond Couture, C.A.A.S.

Robert-Bernard Drouin, C.A.A.S.

Emmanuelle Fanuchi, C.A.A.S.

Éric Gagné, C.A.A.S.

Danick Lessard, C.A.A.S.

Nicole L'Italien, C.A.A.S.

Karine Thinel, C.A.A.S.

Lise Trahan, C.A.A.S.

Michel Trudel, C.A.A.S.

Anne-Lise Tremblay, C.A.A.S.

COLLÈGE ÉLECTORAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le collège électoral de la Chambre de la sécurité financière se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune des 20 sections et de leurs délégué(e)s.

ABITIBI-EST

Julie Roy, A.V.A., Pl. Fin., PRÉSIDENTE

Christian Emond,
V.-P. COMMUNICATIONS

Luc Valcourt, V.-P. FORMATION

Hélène Tanguay, A.V.C.,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Cindy Chalifoux,
RESP. FIBROSE KYSTIQUE

Denise Dumont

Délégué(e)s :

Sylvain Bellerose, A.V.C.

Guy Bossé

Luc Bossé

André Gilbert

Dave Goyette

BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE-LES-ÎLES

Sylvain Croft, A.V.C., PRÉSIDENT

Sandra Giasson,
V.-P. COMMUNICATIONS

Réjean Bernatchez, A.V.C.,
V.-P. FORMATION ADJOINT

Mario Petitpas, Pl. Fin.,
V.-P. FORMATION

Christian Charrette, Pl. Fin.,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Christiane Deschênes, SECRÉTAIRE

Nathalie Chouinard, Pl. Fin.

Délégué(e)s :

Gilbert Bérubé, A.V.C.

James Meagher

Claude Poirier, A.V.A.

Valérie Solange

Danielle Thivierge, A.V.C.

BEAUCE-AMIANTE

Simon Loubier, A.V.C., PRÉSIDENT

Gérard Lessard,
V.-P. COMMUNICATIONS

Marcel Breton, A.V.C., Pl. Fin.,
V.-P. FORMATION

Micheline Beaulne,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Julie Morin, SECRÉTAIRE

Yvan Veilleux, Pl. Fin.,
RESP. FIBROSE KYSTIQUE

Marc Castonguay, A.V.A.

Gilbert Reynald, A.V.C.

Délégué(e)s :

Stéphane Boilard

Line Ferland, A.V.A., Pl. Fin.

Pascale Leblond

Guylaine Nadeau, A.V.C., Pl. Fin.

Yvan Trépanier

DRUMMOND-ARTHABASKA

Serge Rousseau, A.V.C., Pl. Fin.,
PRÉSIDENT

Pierre Le Blanc,
V.-P. COMMUNICATIONS

Hélène Thiffault, V.-P. FORMATION

Jeanne Senneville, TRÉSORIÈRE

Yvon Neveu, Pl. Fin., SECRÉTAIRE

Guillaume Tardif,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

Gaétane Boucher Landry, A.V.C.

Paolo Brisebois, Pl. Fin.

Pierrette Cyr

Jerry Jeanson, A.V.C., Pl. Fin.

Anick Nadeau

Délégué(e)s :

Marcel Michael Forbes-Bergeron

Yvon Laberge

Stéphane Renaud

Agathe Romanesky

DUPLESSIS

Gaétan Simard, PRÉSIDENT

Nadine Boudreau,
V.-P. COMMUNICATIONS

Jacques Côté, Pl. Fin.,
V.-P. FORMATION

Viateur Nadeau, A.V.C.,
V.-P. FORMATION ADJOINT

Mélanie Lejeune, TRÉSORIÈRE

Magali Cusin, A.V.C., SECRÉTAIRE

Olivier Lacoste, Pl. Fin.,
RESP. TROPHÉES

Lynda Plante

Délégué(e)s :

Alain Arsenault, Pl. Fin.

Arcade Boudreau, A.V.C.

Michael Farley

Michel Gignac

Richard Maggioni

ESTRIE

Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. Fin.,
PRÉSIDENTE ET V.-P. COMMUNICATIONS

Jacques Lapierre, V.-P. FORMATION

Mathieu Lefebvre, TRÉSORIER

Renée Dufour, SECRÉTAIRE

Marie-France Bachand, A.V.C.,
RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS
ET G.-J.-LAFORTE

Jean-Paul Allard, A.V.A., Pl. Fin.,
RESP. FIBROSE KYSTIQUE

Stéphane Corbeil

Gaétan Leclerc, A.V.C.

Hélène Lemieux, Pl. Fin.

Alain Claude Roy, A.V.C., Pl. Fin.

Délégué(e)s :

Sylvain Beauséjour, A.V.C.

Éric Bolduc

André Chicoine, A.V.C.

Alain Côté, A.V.C., Pl. Fin.

Francis Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

David Lapp, A.V.C.

Gilles Leblanc

Dave Quirion

Marcel Toulouse, A.V.C.

Marc Turgeon

GRANDE-MAURICIE

Pierre Rocheleau, PRÉSIDENT

Hélène Chabot,

V.-P. COMMUNICATIONS

Martin Davidson,

V.-P. COMMUNICATIONS ADJOINT

Raymond Yelle, V.-P. FORMATION

Gilles Cloutier, Pl. Fin.,

V.-P. FORMATION ADJOINT

France Guillemette,

V.-P. FORMATION ADJOINT

Pierre Noury, A.V.C., TRÉSORIER

Patrick Charlebois,

RESP. PRIX RELÈVE RÉGIONAL

Claude Chandonnet

Marc Jacob, Pl. Fin.

André Lavergne, Pl. Fin.

Délégué(e)s :

Sylvain Boisclair, A.V.C.

Céline Brunelle

Yves Clément, A.V.A.

Maxime Cournoyer

Frédéric Désilets

Jean-Michel Dubord, Pl. Fin.

Yves Joubert, A.V.C.

Kateleen O'Rourke

Sylvain Paquin, Pl. Fin.

Josée Thiffault

HAUTE-YAMASKA

Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl. Fin., PRÉSIDENT

Lise Benoît, A.V.A.,

V.-P. COMMUNICATIONS

Pauline Hébert, A.V.C.,

V.-P. FORMATION

Maxime Lamoureux,

V.-P. FORMATION ADJOINT

Valérie Pelletier,

V.-P. FORMATION ADJOINT

Nicolas Yvon, Pl. Fin.,

V.-P. FORMATION ADJOINT

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Marcel Cabana,

RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

Pierre Daviau, A.V.C.,

RESP. FIBROSE KYSTIQUE

Délégué(e)s :

Éric Bouthillette

Chantal Néron, Pl. Fin.

Pierre Piché, Pl. Fin.

Stéphanie Puel

Jonathan St-Amand

LANAUDIÈRE

Sylvie Larouche, A.V.C., Pl. Fin.,

PRÉSIDENTE

Louis-Georges Pelletier,

V.-P. COMMUNICATIONS

Richard Desfosses, V.-P. FORMATION

Françoise Laporte-Lambert,

TRÉSORIÈRE

France Lajoie, SECRÉTAIRE

Suzanne Thibault,

RESP. FIBROSE KYSTIQUE

Roch Tremblay,

RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

René Sigouin

Manon Surprenant

Délégué(e)s :

Michel Arsenault, A.V.C.

Gaétan Brousseau, A.V.A., Pl. Fin.

Lyse Brunelle

Roland Ducharme

Pascal Fortier

Jean-François Gagnon

Suzanne Latour

Benoît Lizée

Josée Parent

Michel Poulos

LAURENTIDES

Patrice Lortie, PRÉSIDENT

Diane Bertrand, Pl. Fin.,

V.-P. COMMUNICATIONS

Éric Locas, V.-P. FORMATION

Pierre Locas, A.V.C.,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Ginette Boivin, A.V.C.,

RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

Mireille Bolduc, Pl. Fin.

Winston Chin

Julie Darveau

Dominic Demers, Pl. Fin.

Louis-Philippe Lachapelle-Lajoie,

Pl. Fin.

Nicole Roy, A.V.C.

Steve St-André, A.V.C.

Délégué(e)s :

Robert Archambault, A.V.A.

Robert Chartrand, A.V.C., Pl. Fin.

Normand Lajoie

Jean-Pierre Lépine

Lisa Pennampede, A.V.C.

Marie-Josée Piché

Manon Picotte, A.V.C.

Mario Richard, A.V.A., Pl. Fin.

Suzanne Sabourin

Jacques Thibault

LAVAL

Richard Fortin, PRÉSIDENT

Mélanie Bourget,

V.-P. FORMATION ADJOINTE

Abderraouf Ghali,

V.-P. FORMATION ADJOINT

Guy Aubin, A.V.C.,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Alain Pierre-Charles, Pl. Fin.,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

Hekmat Haik, A.V.C., Pl. Fin.,

RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE

Jimmy Miron,

RESP. FIBROSE KYSTIQUE

Alan Laurent David

Délégué(e)s :

Gisèle Balthazard, A.V.A.
François Benoît
Frédéric Bernard
Sylvie Carbonneau
Guy Daigle
Mario Langlais, A.V.C.
Lilion Ruse
Maryse Sabourin
Jean-Marc Scott
Isabelle St-Jean

MANICOUAGAN

Josée Michaud, PRÉSIDENTE
Philippe Lévesque,
 V.-P. COMMUNICATIONS
Michel Foster, Pl. Fin.,
 V.-P. FORMATION
Gilbert Tremblay,
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Pascal Lévesque, Pl. Fin.,
 RESP. FIBROSE KYSTIQUE
Jacques Barriault
Gilles Beaulieu, A.V.C.
Romain Tremblay

Délégué(e)s :

Lionel Cormier
Nathalie Hébert
Richard Lamy
Yvan Lessard
Enrico Racine

MONTRÉAL

René Auger, PRÉSIDENT
Gary Sirignano, PRÉSIDENT DU CONSEIL
Yvon Pilon, V.-P. COMMUNICATIONS
Christiane Van Bolhuis,
 V.-P. COMMUNICATIONS ADJOINTE
Pauline Haddad, A.V.A., Pl. Fin.,
 V.-P. FORMATION
Norma Mackarous,
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
Catherine Guilbert,
 RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
Bob Hert

Délégué(e)s :

Yao Alla
Ian Barrette
Robert Bourassa
Simon Calles
Jocelyne Ceclier, A.V.C.
Claude Chauret, Pl. Fin.
Michel Cusson, A.V.A., Pl. Fin.
Alexandre Demets
Gaetano Di Loreto
Nicholas Dirani, A.V.C.
Pierre Fortin
Suzanne Gisbert
W. Timothy Landry
Martin Larocque
Sylvain Larose
Lazarin Mikov
Ana Mikova
Donald Murphy
Karine Noel
Larcen Noël
Jacques Ouimet
Taras Pawlowsky
André Roy
Margherita Samarelli
Danny Sirignano
Frank Tullio
Barry Vininsky

OUTAOUAIS

Luc Savage, Pl. Fin., PRÉSIDENT
Robert Beaulne,
 V.-P. COMMUNICATIONS
Yves Guillot, A.V.C., V.-P. FORMATION
Daniel Madore, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Denis Robertson, A.V.A., Pl. Fin.
Yves Desjardins

Délégué(e)s :

Deborah Ann Chartrand
Gilles David Fortin
Claude Gaudreau, Pl. Fin.
Claude Gauthier, Pl. Fin.

Robert Gingras
Louis Hudon, Pl. Fin.
Marc Riverin
Luc Sicard
Gilles Turbide

QUÉBEC

Jean-Pierre Durand, A.V.C., Pl. Fin.,
 PRÉSIDENT
Marie Côté Pérusse,
 V.-P. COMMUNICATIONS
Marie-Claude Desrochers, Pl. Fin.,
 V.-P. FORMATION
Lise Lavoie Blackburn,
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
Daniel Hervé Atangana Messana,
 RESP. FIBROSE KYSTIQUE
Dominique Rochette,
 RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
Souleymane Bah
René Boutin, Pl. Fin.
Claire Salman

Délégué(e)s :

René Belzile, A.V.A.
Jacinthe Bergeron
Lyvan Caillouette, A.V.C.
Robert Desrochers, A.V.A., Pl. Fin.
François Faucher, Pl. Fin.
Patrick Forgues, Pl. Fin.
Lyne Francoeur
Yoland Genest, A.V.C.
Renée Gilbert
Jacques Labrecque, A.V.C.
Yvan Michaud, A.V.C.
Michelle Perreault, A.V.A., Pl. Fin.
Daniel Plante
Lucie Rochette, Pl. Fin.
Andrée Sasseville, A.V.C.
Martin Savard

RICHELIEU-LONGUEUIL

Louis-Roger Valiquette, PRÉSIDENT
Serge Morel, V.-P. COMMUNICATIONS
Martin Pothier, A.V.C., V.-P. FORMATION
Claire-Andrée Lavoie, TRÉSORIÈRE
Pierre Laberge,
 RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
Luc Daigneault
André Lacasse, Pl. Fin.
Josée Payeur

Délégué(e)s :

Jocelyn Ahier, Pl. Fin.
Jean-Yves Bélanger, A.V.A.
Mathieu Chalifoux
Yvon Fortin, A.V.A., Pl. Fin.
Michèle Frenette
Chantal Houle
Amélie Julien
Raymonde Lanctot, A.V.A., Pl. Fin.
Marylène Lewis
Jean-François Paré
Jean Poirier, A.V.A.
Martine Potvin
Habib Ranni, A.V.C.
Michel Rivest, A.V.A.
Michel Robert
Monique Sénécal, A.V.C.
Martin St-Pierre

RIVIÈRE-DU-LOUP

Gilles Pellerin, Pl. Fin., PRÉSIDENT
Denis Courbron,
 V.-P. COMMUNICATIONS
Lisette Bernier, Pl. Fin.,
 V.-P. FORMATION
Michel Lavoie, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Harold Lévesque,
 RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
Claude Boucher
Linda Castonguay

Délégué(e)s :

Henri Belley
Gérard Dionne
Ghislain Morin, A.V.C.
Harold Rioux
Louise Tremblay, Pl. Fin.

ROUYN-NORANDA

Gaétan Tremblay, PRÉSIDENT
Monique Bergeron, Pl. Fin.,
 V.-P. COMMUNICATIONS
Claude Marchand, V.-P. FORMATION
Mario Sabourin, A.V.C.,
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Dwight Gauthier,
 RESP. FIBROSE KYSTIQUE
Ghislaine Bélanger
Pierre Godbout, A.V.C.
Daniel Tremblay

Délégué(e)s :

André Belzil, A.V.C., Pl. Fin.
Luc Bilodeau
Lise Gauthier
Jonathan Jense-Lynch
Roch Martin

SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN

Martine Mercier, PRÉSIDENTE
Louise Harvey, V.-P. COMMUNICATIONS
Martin Caron, V.-P. FORMATION
Clémence Dionne,
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
Anne-Claude Deraspe, Pl. Fin.,
 SECRÉTAIRE
Stéphan Larouche,
 RESP. PRIX VICTOR-DUMAIS ET G.-J.-LAFORTE
Hugues Beaulieu,
 RESP. FIBROSE KYSTIQUE
Stéphane Arseneault, A.V.C., Pl. Fin.
Daniel Bouchard, Pl. Fin.
Steeve Gagné
Steeve White, A.V.C.

Délégué(e)s :

Alain Chiasson
Nicole Dubé
Pierre Forest, A.V.A.
Maxime Guitard
Guy Julien, A.V.C.
Martine Langevin
Jean-René Lavoie
Pierre Pedneault
Jean Rochefort, A.V.C.
Lynda St-Gelais

SUD-OUEST-DU-QUÉBEC

Gaétan Meloche, A.V.C., PRÉSIDENT
Stéphane Goyette,
 V.-P. COMMUNICATIONS
Jonathan Gendron,
 V.-P. COMMUNICATIONS ADJOINT
Marc-André Legault,
 V.-P. COMMUNICATIONS ADJOINT
Jacques Lebeuf, V.-P. FORMATION
André Mathieu, V.-P. FORMATION ADJOINT
Michel Gendron, TRÉSORIER
Marie-Ève Robidoux, SECRÉTAIRE
Pascal Segla,
 RESP. PRIX EXCELLENCE RÉGIONAL
Nicole Lefebvre

Délégué(e)s :

Josée Boudreau
Marie-Claude Daoust
Claire Dionne
Marie Larocque
Andrée Vincent-Provost

PROFIL DES MEMBRES 2009 (AU 31 DÉCEMBRE 2009)

**NOMBRE DE MEMBRES
SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE**

		Membres	%
Sexe	Hommes	14 990	47,0 %
	Femmes	16 923	53,0 %
	Grand total	31 913	100,0 %
Langue	Français	27 653	86,7 %
	Anglais	4 260	13,3 %
	Grand total	31 913	100,0 %
Âge	30 ans et moins	5 361	16,8 %
	entre 31 et 40 ans	7 537	23,6 %
	entre 41 et 50 ans	9 894	31,0 %
	entre 51 et 60 ans	7 076	22,2 %
	61 ans et plus	1 864	5,8 %
	n.d.	181	0,6 %
	Grand total	31 913	100,0 %
âge méridien		45	

**NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE
OU CATÉGORIE D'INSCRIPTION**

	Membres	%
Courtage en épargne collective	23 664	51,7 %
Planification financière	4 753	10,4 %
Assurance de personnes	12 183	26,6 %
Assurance collective de personnes	4 333	9,5 %
Courtage en plans de bourses d'études	820	1,8 %

Note : Un membre peut exercer dans plus d'une discipline ou catégorie d'inscription.

NOMBRE DE MEMBRES PAR CUMUL DE DISCIPLINES OU CATÉGORIES D'INSCRIPTION

	Membres	%
Une	21 883	68,6 %
Deux	7 113	22,3 %
Trois	2 050	6,4 %
Quatre	841	2,6 %
Cinq	26	0,1 %

NOMBRE DE MEMBRES PAR SECTION

	Membres	Hommes	%	Femmes	%
Sections					
Abitibi-Est	255	96	37,6 %	159	62,4 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les-Îles	753	330	43,8 %	423	56,2 %
Manicouagan	111	29	26,1 %	82	73,9 %
Laval	1 898	964	50,8 %	934	49,2 %
Drummond-Arthabaska	746	319	42,8 %	427	57,2 %
Haute-Yamaska	974	364	37,4 %	610	62,6 %
Laurentides	2 083	894	42,9 %	1 189	57,1 %
Lanaudière	1 934	774	40,0 %	1 160	60,0 %
Montréal	6 377	3 472	54,4 %	2 905	45,6 %
Duplessis	106	32	30,2 %	74	69,8 %
Outaouais	2 308	1 364	59,1 %	944	40,9 %
Québec	4 464	2 086	46,7 %	2 378	53,3 %
Richelieu-Longueuil	4 034	1 847	45,8 %	2 187	54,2 %
Rivière-du-Loup	382	147	38,5 %	235	61,5 %
Rouyn-Noranda	259	95	36,7 %	164	63,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 041	424	40,7 %	617	59,3 %
Estrie	1 189	518	43,6 %	671	56,4 %
Beauce-Amiante	849	337	39,7 %	512	60,3 %
Grande-Mauricie	1 085	471	43,4 %	614	56,6 %
Sud-Ouest-du-Québec	1 050	423	40,3 %	627	59,7 %
Nouveaux codes	15	4	26,7 %	11	73,3 %
Grand total	31 913	14 990		16 923	

MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGE SELON LA DISCIPLINE OU LA CATÉGORIE D'INSCRIPTION

	– de 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	61 ans et +	n.d.	Total	Âge moyen
Courtage en épargne collective								
Membres	4 185	5 707	7 746	5 144	803	79	23 664	45
%	9,1 %	12,5 %	16,9 %	11,2 %	1,8 %	0,2 %		
Planification financière								
Membres	230	1 210	1 871	1 229	182	31	4 753	47
%	0,5 %	2,6 %	4,1 %	2,7 %	0,4 %	0,1 %		
Assurance de personnes								
Membres	1 566	2 587	3 173	3 210	1 544	103	12 183	48
%	3,4 %	5,7 %	6,9 %	7,0 %	3,4 %	0,2 %		
Assurance collective de personnes								
Membres	133	641	1 329	1 559	632	39	4 333	52
%	0,3 %	1,4 %	2,9 %	3,4 %	1,4 %	0,1 %		
Courtage en plans de bourses d'études								
Membres	84	208	241	201	83	3	820	47
%	0,2 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,2 %	0,0 %		



une seule option : la compétence

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, Montréal (Québec) H2X 4B8
T 514 282-5777 1 800 361-9989 F 514 282-2225 www.chambresf.com renseignements@chambresf.com

ISBN 978-2-921432-45-0 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010